

MAITRISE D'OEUVRE

ICSO

3 rue Pierre Gilles de Gennes
85300 CHALLANS
E-Mail : icsobeticso.fr
Tél : 02 51 35 13 88

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

CERJ

26 chemin du champ de Bataille
85160 SAINT JEAN DE MONTS
E-Mail : contact.cerj@gmail.com
Tél : 07 82 01 16 00



CHLVO

PROJET :

Aménagement des locaux et équipements techniques pour l'arrivée d'un 2ème scanner - CHLVO

Bd Guérin - 85300 CHALLANS

C.C.T.P

LOT : N° 1 MENUISERIES BOIS

Dossier : 2026.04
Phase : DCE
Date : 07/07/2026
Indice : a

SOMMAIRE DU LOT

1	MENUISERIES BOIS	3
1.1	GENERALITES.....	3
1.1.1	Règlements, codes et Normes.....	3
1.1.2	Liste des DTU.....	3
1.1.3	Prescriptions complémentaires	4
1.2	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES.....	9
1.2.1	Prescriptions communes et notes TCE	9
1.2.2	Note pour information	9
1.2.2.1	Nature des travaux	9
1.2.2.2	Zone de travaux.....	9
1.2.2.3	Bruits et vibrations	9
1.2.3	Travaux de dépose et de démolitions	10
1.2.3.1	Dépose de blocs-portes et d'ouvrages menuisés divers.....	10
1.2.3.1.1	Dépose de blocs-portes compris huisseries.....	10
1.2.3.1.2	Dépose de châssis vitrés compris huisseries	11
1.2.3.1.3	Dépose de meuble banque d'accueil.....	11
1.2.4	Blocs- portes	11
1.2.4.1	Généralités	11
1.2.4.2	Organigramme et cylindres	12
1.2.4.3	Blocs-portes DAS.....	13
1.2.4.3.1	Blocs-portes DAS simple action isoplane à âme pleine avec huisseries (EI60) - Avec contrôle d'accès	13
1.2.4.3.1.1	Porte 2 vantaux tiercés - Dimensions 215 x 215 cm ht.....	13
1.2.4.3.1.2	Porte 2 vantaux égaux - Dimensions 180 x 215 cm ht - Béquille SALTO pour contrôle d'accès	14
1.2.4.3.2	Blocs-portes DAS double action (va et vient) isoplane à âme pleine avec huisseries (EI60)	14
1.2.4.3.2.1	Porte 2 vantaux égaux - Dimensions 205 x 215 cm ht.....	15
1.2.4.4	Blocs-portes de distributions intérieures.....	15
1.2.4.4.1	Blocs-portes isoplanes à âme pleine avec exigence Coupe-Feu 1/2 h - Avec parements prépeints	15
1.2.4.4.1.1	Porte à 1 vantail - Serrure avec contrôle d'accès	15
1.2.4.4.1.1.1	Dimensions 93x204 cm ht	15
1.2.4.4.1.2	Porte à 1 vantail - Serrure entrée de clé 1 face et bouton moleté intérieur.....	15
1.2.4.4.1.2.1	Dimensions 73x204 cm ht.....	16
1.2.4.4.2	Blocs-portes isoplanes à âme pleine avec exigence Coupe-Feu 1 h - Avec parements prépeints.....	16
1.2.4.4.2.1	Porte à 1 vantail - Serrure avec contrôle d'accès.....	16
1.2.4.4.2.1.1	Dimensions 93x204 cm ht.....	16
1.2.4.4.3	Blocs-portes isoplane à âme pleine sans exigence - Avec parements prépeints	16
1.2.4.4.3.1	Porte à 1 vantail - Fermeture par condamnation / décondamnation.....	17
1.2.4.4.3.1.1	Dimensions 93x204 cm ht	17
1.2.4.5	Ferme porte.....	17

2026.04 - DCE

- 1.2.4.6 Équipements contrôle d'accès 17
 - 1.2.4.6.1 Contrôle d'accès 17
- 1.2.4.7 Ventilation sous portes 18
- 1.2.5 Occultations..... 18
 - 1.2.5.1 Volets roulants aluminium compris coffre menuisé..... 18
 - 1.2.5.1.1 Dimensions 100x215 cm ht..... 18
 - 1.2.5.1.2 Dimensions 130x215 cm ht..... 19
- 1.2.6 Ouvrages divers menuisés 19
 - 1.2.6.1 Contre plinthes bois..... 19
 - 1.2.6.2 Finition sur joint de dilatation 19
- 1.2.7 Nettoyage, divers et fin de chantier 19
 - 1.2.7.1 Exclusions 19
 - 1.2.7.2 Traitement des bois..... 20
 - 1.2.7.3 Traitement des métaux 20
 - 1.2.7.4 DOE 20
 - 1.2.7.5 Nettoyage journalier et fin de chantier 20

1 MENUISERIES BOIS

1.1 GENERALITES

1.1.1 Règlements, codes et Normes

* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;
- Aux Eurocodes
- Les Règles Professionnelles ;
- Éventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;
- La Réglementation Thermique;
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;
- Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;
- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs, Cahier N° 3567 de Mai 2006
- Aux avis du Bureau de Contrôle
- Aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état

* Le Cahier des Clauses Administratives Générales pour les travaux en marchés publics. Arrêté du 8 septembre 2009 ;

* Le résultat de la campagne de sol ;

* Les attendus du permis de construire ;

* La note de sécurité ;

- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;

- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

Cette liste n'est pas limitative et n'exclut pas l'application des D.T.U, règles de calcul et normes non citées. Les matériaux non traditionnels susceptibles d'être employés dans le présent lot devront avoir fait l'objet d'un agrément CSTB et de garanties d'Assurance spécifiques au chantier.

1.1.2 Liste des DTU

* Liste (non exhaustive) des D.T.U. applicables au marché (comprenant leurs modifications, additifs, amendements et erratums) :

* CONSTRUCTION EN BOIS :

- NF DTU 31.1 (P21-203) de juin 2017 : Charpente en bois
- NF DTU 31.2 (P21-204) de janvier 2011 : Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois
- NF DTU 36.3 (P21-220) de septembre 2014 : Escaliers en bois et garde-corps associés
- NF DTU 51.3 (P63-203) de novembre 2004 : Planchers en bois ou en panneaux à base de bois

* MENUISERIE, FERMETURE :

- NF DTU 34.4 (P25-204) de juillet 2015 : Mise en œuvre des fermetures et stores
- NF DTU 36.2 (P23-202) de mai 2016 : Menuiseries intérieures en bois

* MIROITERIE, VITRERIE :

NF DTU 39 (P78-201) de juillet 2017 : Travaux de vitrerie – miroiterie

1.1.3 Prescriptions complémentaires

Traitement des bois

Les règles à respecter :

Les règles à respecter en matière de préservation des bois seront les normes :

- NF X 40-500, pour la préservation contre les agents biologiques tels que la pourriture et la vermoulure.
- RECOMMANDATIONS A3-78 et A3 bis du G.P.E.M.
- NF X 40-002 et NF X 41-5.
- NF T 72-083, T 72-084 et T 72-085

Qualité des matériaux

Le présent document sera applicable aux travaux de menuiserie en bois et matériaux dérivés du bois, exécutés dans les bâtiments d'habitation et de bureaux ainsi que les locaux scolaires, et hôpitaux et, de manière générale, dans tous les bâtiments, à l'exclusion des travaux de décoration et des ouvrages mobiliers. Les travaux de menuiserie en bois, conformes à ces prescriptions seront prévus pour être adaptés à des ouvrages réalisés par d'autres corps d'état, conformément aux prescriptions des DTU les concernant.

* Domaine d'application :

Les menuiseries intérieures comprendront les distributions, y compris les ossatures de cloisons menuisées, les portes et blocs-portes, les placards, les façades de gaines techniques et de baignoires, les coffres de volets roulants, les trappes de combles, les plafonds et faux-plafonds menuisés fixés directement, les revêtements et habillages y compris parois et cloisons menuisés, les portes de caves.

Ne seront pas du domaine du présent document, les menuiseries et équipements intérieurs industrialisés tels que cloisons, équipements de cuisine, etc, pour lesquels des règles de pose particulières seront définies par le fabricant ou par un avis technique. Dans tous les cas, ceux-ci seront conformes au DTU 36.1.

Définitions

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois devront répondre aux spécifications prévues par les normes françaises. Les essences seront définies selon la NF B 50-001.

* Définition des bois.

- Les bois massifs tant importés qu'indigènes, utilisés pour la fabrication des menuiseries, devront répondre aux spécifications de la norme NF B 53-510, hormis les lames de lambris en pin maritime qui feront l'objet de la norme NF B 54-004. La qualité d'aspect des bois aboutés ou lamellés sera à apprécier selon les prescriptions de cette même norme NF B 53-510 sans prendre en considération les joints d'aboutage et de lamellation.

- Épaisseurs des bois massifs. Les épaisseurs des bois massifs entrant dans les ouvrages de menuiserie seront les épaisseurs finies.

- Durabilité :

a) Résistance aux insectes. Les bois utilisés devront résister aux attaques des vrillettes, lyctus et capricornes. En cas de doute, la résistance naturelle des essences pourra être mesurée avec les mêmes méthodes que celles utilisées pour l'efficacité des traitements.

b) Résistance aux champignons. Ne devront présenter une résistance aux champignons que les bois que l'ambiance à laquelle ils seront soumis risque de maintenir à une humidité > 20%. Ne seront concernés que les menuiseries intérieures en milieu humide confiné (risques de condensation). Lorsqu'il y aura risque d'attaques par champignons, les bois utilisés devront y résister. En cas de doute sur la résistance, celle-ci sera mesurée avec les mêmes méthodes que celles utilisées pour l'efficacité des traitements.

* Contreplaqués, particules, fibres.

- Panneaux contreplaqués. Les panneaux contreplaqués seront désignés et classés selon les normes NF B 50-004 et 54-150. Les

qualités des contreplaqués seront appréciées en fonction des normes NF B 51-320 à 327, NF G 51-338, NF B 51-340, NF B 51-355 & 356 et NF B 51-390. Les faces des contreplaqués de toutes essences restant visibles ou à peindre devront être conformes, selon le cas, aux classes définies par les normes NF B 54-170 à 172. Aucun classement d'aspect ne sera exigé pour les faces cachées des contreplaqués. Selon leur exposition à l'eau ou à l'humidité en œuvre, les caractéristiques des plans de collage des contreplaqués devront correspondre aux types 1 à 4 définis par la norme NF B 54-154.

- Panneaux de particules. La définition, la classification et la désignation des panneaux de particules seront données dans la NF B 54-100 et leurs caractéristiques dimensionnelles dans la NF B 54-110. Les caractéristiques des panneaux seront appréciées à l'aide des spécifications contenues dans les normes NF B 51-220 à 227, NF B 51-240 et 252, NF B 51-255 et 256, NF B 51-260 à 264, NF B 51-290 et 295.

Les panneaux de particules destinés aux emplois à l'abri de l'eau et de l'humidité devront satisfaire aux spécifications exigées par la marque de qualité CTB-S. Les panneaux de particules qui seront susceptibles d'être ré humidifiés temporairement, soit par suite de leur mise en œuvre, soit du fait des conditions d'entretien, devront satisfaire aux prescriptions de la marque CTB-H.

Les panneaux de particules surfacés mélaminés auront leurs surfaces constituées par une ou plusieurs couches de papiers imprégnés de résines thermo-durcies sous pression. Les panneaux de particules ne pourront pas être utilisés en milieu humide confiné ou en exposition directe aux intempéries. Les tableaux ci-après définiront les caractéristiques techniques des panneaux de particules ainsi que ceux surfacés mélaminés.

- Panneaux de fibres. La définition, la classification et la désignation des panneaux de fibres seront données par la NF B 54-050. Les caractéristiques des panneaux seront appréciées à l'aide des spécifications contenues dans les normes NF B 51-120 à 127, 51-140, 51-150, 51-152 et 51-190. Les panneaux de fibres ne devront pas entrer dans la réalisation d'ouvrages les exposant à des projections d'eau ou à des risques d'humidification temporaire. A priori, ils ne pourront pas être utilisés en extérieur ou en milieu humide confiné.

* Ignifugés, stratifié, fibragglo.

- Les panneaux de contreplaqués, de particules ou de fibres pourront être ignifugés. Les classements M1, M2 ou M3, lorsque ce dernier classement ne sera pas obtenu par nature, devront être conformes à ceux définis par la NF P 92-507.

- Plaques de stratifié décoratif "haute pression". Leurs caractéristiques seront appréciées selon les spécifications contenues dans la NF T 54-301.

- Panneaux de fibragglo. Ils seront définis selon la norme NF B 56-010. Leurs caractéristiques seront appréciées en fonction des normes NF B 56-029.

- Fibres-ciment et fibres-ciment cellulose. Les plaques ondulées et accessoires seront définis dans la norme NF P 33-301, les ardoises et accessoires dans la NF P 33-302. Les produits utilisés en extérieur pourront être soit des fibres ciment silicocalcaires autoclavées, soit des fibres-ciment comprimées. Les produits en fibres-ciment seront réceptionnés conformément aux spécifications de la NF P 08-001.

- Colles. Tous les types courants de colles de menuiserie pourront être utilisés pour les ouvrages dont les bois ne risqueront pas d'être portés à une humidité supérieure à 15%.

* Mastics et autres.

- Produits de rebouchage. Pourront être utilisés pour masquer les petits défauts du bois des menuiseries intérieures des mastics répondant aux spécifications suivantes :

a) mastics à l'huile de lin (norme NF P 78-331),

b) mastics oléo plastiques (annexe 1 du cahier des charges DTU 39.4).

- Mastics de calfeutrement. Le calfeutrement entre le gros œuvre et le dormant ou le précadre des fenêtres pourra être réalisé à l'aide de mastics à base d'élastomères ou de mastics du type plastique dont les qualités seront appréciées sur la base des normes d'essais NF P 85-501 à 506 et NF P 85-511 à 515. L'adhérence et la compatibilité avec le support devront être justifiées.

- Autres matériaux. Lorsque d'autres matériaux seront utilisés pour la fabrication ou la mise en œuvre des menuiseries, ils devront répondre aux spécifications des normes qui les concerneront. A défaut, ils devront être agréés par le maître de l'œuvre sur la présentation de leurs caractéristiques, sanctionnées si nécessaire par des essais spécifiques.

* Plaques de stratifié décoratif :

NF T 54-301 - Plaques de stratifié décoratif - Spécifications pour stratifiés décoratifs "Haute Pression".

Qualité des menuiseries bois

Normalisation

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois devront répondre aux spécifications prévues par les normes françaises. Les essences seront définies selon la NF B 50-001.

* Normalisation, bois :- Les bois massifs tant importés qu'indigènes, utilisés pour la fabrication des menuiseries, devront répondre aux spécifications de la norme NF B 53-510, hormis les lames de lambris en pin maritime qui feront l'objet de la

norme NF B 54-004. La qualité d'aspect des bois aboutés ou lamellés sera à apprécier selon les prescriptions de cette même norme NF B 53-510 sans prendre en considération les joints d'aboutage et de lamellation.

- Les épaisseurs des bois massifs entrant dans les ouvrages de menuiserie seront les épaisseurs finies.

- Durabilité

a) Résistance aux insectes. Les bois utilisés devront résister aux attaques des vrillettes, lyctus et capricornes. En cas de doute, la résistance naturelle des essences pourra être mesurée avec les mêmes méthodes que celles utilisés pour l'efficacité des traitements.

b) Résistance aux champignons. Ne devront présenter une résistance aux champignons que les bois que l'ambiance à laquelle ils seront soumis risque de maintenir à une humidité > 20%. Ne seront concernés que les menuiseries extérieures, sièges de pénétration d'eau liquide par condensation et capillarité surtout dans les bois de bout (fenêtres, portes-fenêtres, portes extérieures, etc).

Les risques présentés pour les autres menuiseries extérieures (fermetures, revêtements, etc) varieront selon la conception des ouvrages (risque lié aux capillarités, lame d'air derrière les revêtements, etc) et leur entretien. Lorsqu'il y aura risque d'attaques par champignons, les bois utilisés devront y résister. En cas de doute sur la résistance, celle-ci sera mesurée avec les mêmes méthodes que celles utilisées pour l'efficacité des traitements.

* Certification PEFC (Pan European Forest Certification, devenu Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) :

Dans le monde forestier, l'application des principes de la gestion forestière durable a permis de progresser en ce sens. Dans certaines régions, on a ainsi pu mettre un frein à la déforestation ou lancer des programmes d'aménagement forestier, de plantation. Ailleurs, comme en Europe, on a fixé des règles communes pour préserver l'équilibre entre l'exploitation forestière, les loisirs et les exigences de l'écologie. Avec la certification PEFC, les forestiers de tous les horizons sont parvenus à harmoniser les principes de la gestion forestière durable de terrain. De cette pratique, ils ont aussi fait une marque pour distinguer le résultat de leurs efforts : le bois certifié que vous achetez.

La garantie d'une gestion durable des forêts. En 2005, toutes les forêts domaniales (hormis les DOM) et 25 % des forêts des collectivités sont certifiées PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Cette performance prouve, pour l'ONF, le succès de sa démarche de certification PEFC. Cette certification est attribuée aux forêts gérées selon les principes de la [gestion forestière durable](#), adoptés lors de la conférence paneuropéenne d'Helsinki, en 1993.

La certification est soumise à l'approbation de l'organisme certificateur qui donne l'assurance qu'un produit, un processus ou un service sont conformes aux exigences spécifiées. L'accréditation apporte une crédibilité supplémentaire. Elle permet d'attester la compétence et l'indépendance de l'organisme certificateur dans le domaine où il intervient. Il doit s'en remettre, pour cela, à l'organisme d'accréditation, instance suprême de vérification. En France, c'est le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) qui a été reconnu comme l'instance d'accréditation des organismes certificateurs de produits industriels et de services par un arrêté du 30 mars 1995. En outre, les accords internationaux dont elle est signataire permettent à une accréditation obtenue en France d'être reconnue en Europe et dans le monde.

* Label FSC (Forest Stewardship Council) :

Les « Principes et critères » décrivent des règles de gestion à suivre afin que les forêts répondent aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures. Ils incluent à la fois des contraintes de gestion et des exigences sociales et environnementales.

En matière de gestion forestière, les règles FSC sont les plus strictes et les exigences sociales et environnementales FSC sont les plus élevées.

Un ensemble des 10 Principes et Critères doivent être appliqués dans une unité d'aménagement forestier avant de pouvoir recevoir la certification FSC. Les Principes et les Critères s'appliquent à tous les types de forêts et à tous les domaines au sein de l'unité de gestion inclus dans le champ d'application du certificat.

Les P & C sont applicables dans le monde entier et pertinent pour les zones forestières et les écosystèmes différents, ainsi que les systèmes culturels, politiques et juridiques. Cela signifie qu'ils ne sont pas spécifiques à un pays ou une région particulière.

- PRINCIPE 1 : Respect des lois et des principes du FSC. La gestion forestière doit se conformer à toutes les lois en vigueur dans le pays où elle a lieu ainsi qu'à tous les traités internationaux dont ce pays est signataire. Elle sera de même conforme aux « Principes et Critères » du FSC.

- PRINCIPE 2 : Propriété foncière, droits d'usage et responsabilités. La propriété foncière et les droits d'usage à long terme des ressources du terrain et de la forêt doivent être clairement définis, documentés et légalement établis.

- PRINCIPE 3 : Droit des peuples autochtones. Les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs terrains, territoires et ressources doivent être reconnus et respectés.

- PRINCIPE 4 : Relations communautaires et droits des travailleurs. Les opérations de gestion forestière doivent maintenir ou améliorer le bien-être social et économique, à long terme, des travailleurs forestiers et des communautés locales.

- PRINCIPE 5 : Prestations de la forêt. Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des

multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales.

- PRINCIPE 6 : Impact environnemental. La gestion forestière doit maintenir la diversité biologique et les valeurs qui y sont associées, les ressources hydriques, les sols, ainsi que les paysages et les écosystèmes fragiles et uniques, de manière à assurer la conservation des fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt.

- PRINCIPE 7 : Plan de gestion. Un plan de gestion, en relation avec l'échelle et l'intensité de l'exploitation, doit être écrit, appliqué et mis à jour. Les objectifs à long terme de la gestion et les moyens d'y parvenir doivent être clairement indiqués.

- PRINCIPE 8 : Suivi et évaluations. Un suivi, en relation avec l'échelle et l'intensité de l'exploitation forestière, doit être conduit pour évaluer la condition de la forêt, les rendements des produits forestiers, la filière du bois, les opérations de gestion et leurs impacts sociaux et environnementaux.

- PRINCIPE 9 : Conservation des forêts avec une haute valeur de conservation. Les activités de gestion des forêts avec une haute valeur de conservation devront conserver ou augmenter les attributs qui les caractérisent. Les décisions sur les forêts avec une haute valeur de conservation seront toujours considérées suivant le principe de précaution.

- PRINCIPE 10 : Plantations. Les plantations doivent être planifiées et aménagées en conformité avec les Principes 1 à 10. Même si les plantations sont capables d'offrir une variété de prestations sociales et économiques et contribuent à satisfaire les besoins mondiaux de produits forestiers, elles doivent être un complément de la gestion des forêts naturelles. Elles doivent contribuer à réduire les pressions sur celles-ci et à promouvoir leur restauration et conservation.

* Protection insecticide et fongicide :

- Protection contre les attaques des insectes

a) Capricorne des maisons : devront être protégés, l'aubier de toutes les essences résineuses, le duramen des bois blancs, hemlock, épicéa, sapin.

b) Lyctus : devront être protégés, l'aubier de toutes les essences feuillues, sauf hêtre, peuplier, le duramen des bois à gros vaisseaux, ilomba, limba, ramin, samba.

c) Vrille : devront être protégés, tous les aubiers et les duramens des bois attaquables soit par capricorne, soit par lyctus. L'efficacité des produits utilisés sera mesurée selon les normes NF X 41-528, NF X 41-535 et NF X 41-525. Le traitement préventif sera efficace lorsque le produit sera appliqué sur toute la surface du bois (trempage, etc).

- Protection contre les attaques de champignons. L'efficacité des produits utilisés sera vérifiée selon la norme NF X 41-552. Le traitement contre les champignons devra être d'autant plus soigné que la protection contre les reprises d'humidité sera plus médiocre. Les éléments en bois résineux placés à l'extérieur, exposés à l'humidité atmosphérique, même non soumis au ruissellement et destinés à une finition transparente devront subir un traitement anti-bleuissement. Les produits utilisés devront avoir satisfait aux essais prévus par la norme T 72-085.

* Comportement au feu et protection :

- Réaction au feu. La protection ignifuge ne s'imposera que dans le cas où la réglementation en vigueur prescrit un classement de réaction au feu amélioré (M1, M2 ou M3 lorsque ce dernier classement ne sera pas obtenu par nature) par rapport au classement initial ou si les documents particuliers du marché le prescrivent. Au moment de son choix et son utilisation, le produit ou le matériau ignifugé devra faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité délivré par un laboratoire agréé.

- Résistance au feu. Les degrés de résistance (degrés pare-flamme ou coupe feu, règles du C + D) exigés par la réglementation devront être justifiés par la production d'un procès-verbal d'essai de résistance au feu ou d'une appréciation sur plan émanant d'un laboratoire agréé.

* Protection contre les reprises d'humidité :

Les ouvrages de menuiserie intérieure livrés avant mise hors d'eau et pose des vitrages, placés dans des pièces humides devront être protégés contre les reprises d'humidité. La nature de cette protection (impression ou hydrofuge) devra être compatible avec les finitions usuelles ou, tout au moins, avec les finitions prévues dans les DPM ainsi qu'avec les produits de préservation éventuellement appliqués antérieurement. Cette protection devra intéresser toutes les faces, rives et abouts des éléments de menuiserie et, en particulier, les feuillures et les parcloes. La protection des ouvrages intérieurs devra être appliquée au plus tard à l'arrivée des menuiseries sur le chantier.

* Protection des quincailleries et métaux :

Les prescriptions ci-après ne s'appliqueront pas aux articles de cuivre et de laitonnerie apparents.

- Ouvrages extérieurs ou destinés aux locaux humides. Les éléments métalliques associés à ces ouvrages devront, avant leur mise en place, recevoir une protection contre la corrosion conforme aux exigences des normes NF P 24-301 et 24-531, 26-303 et 26-306.

- Autres ouvrages. Pour les éléments en acier, cette protection devra être au moins équivalente à celle apportée par une couche de minium de plomb. L'emploi de minium de fer sera interdit.

Préconisation de mise en Œuvre

Pose des ouvrages

Réception et stockage des ouvrages

Les ouvrages de menuiserie seront réceptionnés dès leur livraison ou, au plus tard, avant leur mise en œuvre. Lors de cette réception, seront contrôlées, entre autre la conformité, la qualité, l'humidité des bois et les dimensions.

* Humidité des bois :

- Il sera procédé par sondage à des mesures de l'humidité des bois. Les mesures ne devront pas laisser de trace en parement des ouvrages. La mise en œuvre d'un lot sera effectuée si les conditions définies ci-dessous, sont satisfaites pour 90% au moins des éléments mesurés. L'humidité des bois à la livraison comme au moment de la pose devra être comprise dans les limites ci-après :

a) distributions. L'humidité des bois de ces ouvrages devront être comprise entre 13 et 18%.

b) autres menuiseries intérieures. L'humidité des bois des ouvrages de menuiserie intérieure devra être aussi voisine que possible de l'humidité correspondant à l'équilibre hygroscopique que ces bois atteindront dans les locaux en service.

* Précautions spécifiques aux menuiseries intérieures :

- Si ces menuiseries intérieures sont appelées à rester en stock plus d'un mois dans un local, les conditions hygrothermiques de celui-ci doivent être aussi proches que possible de celles prévisibles des locaux en service.

Quincaillerie

Pose des quincailleries

La pose des quincailleries courantes se fera généralement à l'aide de vis. L'emploi de fausses vis pour la fixation d'articles non soumis à efforts pourra être envisagé. Avant pose, les pièces mobiles des articles de quincaillerie seront lubrifiées.

* Organes de rotation :

- Paumelles et fiches. Les lames de paumelles seront encastrées, la profondeur des entailles ne devra pas excéder l'épaisseur des lames de plus de 1 mm. Le fond de l'entaille devra être plan et la profondeur constante. Pour les fiches à visser, le diamètre de pré-perçage devra être conforme aux prescriptions du fabricant, en fonction de l'essence de bois. Les nœuds des paumelles ou des fiches devront se trouver sur un même axe et être dégagés d'au moins 2 mm du parement de la menuiserie.

Les portes de communication et les portes de placard pourront ne comporter que deux paumelles ou deux fiches si les DPM le prévoient et si la prescription concernant la réception des ouvrages est satisfaite.

- Pentures. La branche des pentures se posera en applique. Les pentures et leurs gonds ne devront pas être démontables de l'extérieur lorsque les vantaux seront fermés.

* Organes de fermeture :

- Les entailles et mortaise nécessitées par la pose des organes de fermeture devront être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries tout en permettant une manœuvre facile des parties mobiles.

- Becs de cane et serrures mortaisées. Les gâches devront être disposées au niveau des pènes, le jeu vertical étant ménagé vers le bas. Le bord d'attaque de la gâche devra affleurer le parement de l'huissierie. Pour la pose encastrée, la têtère et la gâche devront affleurer le chant de la porte ou de l'huissierie avec une tolérance de 1 mm en retrait.

- Verrous à entailler haut et bas. A chacun des verrous haut et bas, devra correspondre une gâche adaptée au matériau dans lequel elle sera incorporée, sauf dans le cas d'huissierie en acier dans laquelle le verrou s'engagera.

1.2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

1.2.1 Prescriptions communes et notes TCE

L'entrepreneur devra impérativement prendre connaissance et se référer au Lot - PRESCRIPTIONS COMMUNES TCE, avant l'étude du dossier et la remise de son offre. L'ensemble des obligations et recommandations qui y sont mentionnés seront incluses dans le marché de l'entreprise.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

1.2.2 Note pour information

1.2.2.1 Nature des travaux

Le présent CCTP a pour but de définir les travaux liés à l'aménagement des locaux et équipements techniques pour l'arrivée d'un 2ème scanner pour le CHLVO de CHALLANS.

Les travaux pour l'extension et installation d'un bâtiment modulaire : VRD, GROS ŒUVRE, ... sont à la charge du BET AMB ainsi que les travaux liés à la liaison entre l'existant et l'extension.

Les travaux consistent en la création d'un espace attente, salle de préparation et cabine de déshabillage pour l'accès au scanner, le remplacement et la mise en place de porte de recoupement dans les couloirs existants, l'aménagement d'un espace accueil et de salle d'attentes.

Localisation :

Pour mémoire

1.2.2.2 Zone de travaux

Les travaux seront réalisés en milieu occupé. Les différentes interventions TCE seront découpés en 2 zones de travaux établi par la maîtrise d'oeuvre et le pilote, dont le plan est joint au présent dossier.

Précisions complémentaires :

- Le phasage et zonage des travaux correspond à la chronologie des travaux selon impératifs du Maître d'ouvrage, en terme de libération de locaux divers, et d'exécution du chantier.
- Il est rappelé aux entreprises que le chantier sera réalisé en plusieurs phases de travaux selon plan de phasage joint au dossier
- L'ensemble des sujétions nécessaires aux cantonnements des différentes phases de travaux sera prévu par les lot cloisons et menuiseries dans le cadre des travaux préparatoires de phasage (cloisonnements, accès, etc.)

Localisation :

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

1.2.2.3 Bruits et vibrations

Les interventions seront réalisées en site occupé. Les entreprises intervenant sur le site devront prendre toutes les précautions d'usage afin de limiter les nuisances sonores et les vibrations.

- L'usage d'un compresseur sera interdit sur le site
- Le matériel à percussion étant générateur de bruit important pour les percements, saignées, traversées de dalles, etc., les méthodes de travail seront étudiées en conséquence par chaque entreprise : pour carottage, sciage, tronçonnage, etc.
- L'attention des entreprises est particulièrement attirée sur le matériel créant bruits et vibrations. Exemples à déconseiller : le compresseur (marteau-piqueur), les perceuses à percussion

Les entreprises se rapprocheront :

2026.04 - DCE

- Des loueurs de matériel adapté
- Des fournisseurs disposant de ce matériel
- Des horaires pourront être précisés avec le responsable du site pour respecter le repos des personnes
- Étudier en fonction du phasage des travaux, des interventions en horaire décalé.

L'ensemble devra être soumis à l'approbation du Maître d'ouvrage, du Maître d'oeuvre et du Coordonnateur SPS (voir recommandations et indications du coordinateur SPS portées dans le PGC joint au présent dossier).

NOTA :

Les personnes occupantes et le personnel de l'hôpital n'auront en aucun cas à souffrir de la poussière, du bruit, des vibrations, des encombrements, et du flux du personnel de chantier.

Localisation :

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

1.2.3 Travaux de dépose et de démolitions

Tous les travaux de démolition seront exécutés avec soin afin de ne pas détériorer les ouvrages conservés attenants aux zones d'intervention.

Certains éléments, entrant dans la composition des ouvrages à démolir, pourront, sur demande de la maîtrise d'oeuvre et du Maître d'Ouvrage, être déposés avec précaution et stockés dans un endroit sain, pour un réemploi éventuel.

Méthode de démolition :

Les méthodes de démolition sont laissées à l'appréciation de l'entrepreneur qui adoptera les dispositions qui lui conviennent.

Il est toutefois formellement spécifié :

- Que les méthodes de démolition devront rester dans le cadre de la réglementation et des instructions qui lui seront données par les services compétents.

L'entrepreneur devra lors de ce choix, tenir compte qu'il devra assurer dans tous les cas :

- La sécurité du personnel de chantier
- La conservation sans dommage des ouvrages conservés contigus ou situés à proximité
- Toutes autres obligations qui lui seraient imposées par les conditions particulières du chantier.

Méthodologie et phasage d'exécution à soumettre au maître d'œuvre, au bureau de contrôle et au coordonnateur SPS pour accord.

1.2.3.1 Dépose de blocs-portes et d'ouvrages menuisés divers

L'entrepreneur du présent lot devra la dépose de blocs-portes intérieurs, ouvrages menuisés (châssis vitrés, meuble,), compris accessoires, huisseries, éléments d'ancrage, gonds et toutes sujétions de réalisation, raccords, etc.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de manutention, démontage, bâchage, protection, sortie et enlèvement des gravois.

NOTA :

- Les dimensions données seront à vérifier lors de la visite sur le site.

1.2.3.1.1 Dépose de blocs-portes compris huisseries

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Dépose Bloc porte 2 vantaux alu d'entrée principale à la radiologie depuis circulation 6 - Dim 220 x 215 cm ht

- *Dépose des blocs portes ancienne salle d'attente future zone accueil - 2 unités - Dim 83 x 204 cm ht*
- *Dépose du bloc porte entre ancien bureau secrétariat et future salle d'attente - Dim 83 x 204 cm ht*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Dépose des blocs portes ancienne salle secrétariat et bureau médecin future zone préparation scanner - 3 unités - Dim 83 x 204 cm ht*
- *Dépose du bloc porte ancienne entrée vers circulation, future attente scanner - Dim 160 x 210 cm ht*

1.2.3.1.2 Dépose de châssis vitrés compris huisseries

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Dépose du châssis vitré de l'ancien secrétariat - 180 x 150 cm ht*
- *Dépose du châssis vitré entre l'ancien attente valides et entrée - 280 x 150 cm ht*

1.2.3.1.3 Dépose de meuble banque d'accueil

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Dépose du meuble banque d'accueil dans l'ancien accueil secrétariat Radio, future attente*

1.2.4 Blocs- portes

1.2.4.1 Généralités

Les blocs portes devant satisfaire aux exigences en matière de sécurité devront être accompagnés d'un P.V. d'agrément, remis au Maître d'Ouvrage et au Bureau de Contrôle pour constitution du dossier de sécurité.

Les blocs portes devront posséder la certification FASTE et le label NF CTB selon les caractéristiques demandés

Cadres bois dormants

Les cadres dormants seront différents suivant les épaisseurs des cloisons ou murs de refends dans lesquels ils sont intégrés. La feuillure de réception de l'ouvrant devra s'adapter aux types de cloisons.

Huisseries à recouvrement complet de cloisons de sections adaptés aux parois dans lesquels elles sont mises en place.

Nature : SDN avec rainure pour incorporation du joint à lèvres périphérique et ailettes à recouvrement

Cadre : muni de feuillures pour joints à lèvres pour satisfaire aux besoins acoustiques si nécessaire

Scellement : par pattes ou fixations appropriées aux types de cloisons utilisées.

Résistance au feu : cadre pour portes nécessitant un degré coupe-feu, prévoir le système agréé par P.V., intégré dans dormant pour portes posées sur cloisons à ossature métallique

Contacts de position : Prévoir des réservations dans les cadres des portes de sécurité pour contacts de positions, qui seront fournis, posés et raccordés par le lot Électricité.

Joints isophoniques : joint néoprène à lèvres périphérique à prévoir pour les cadres du projet suivant besoins acoustiques

Portes de gaines techniques : traverse basse pour remontée de sol ht 10cm

Les cadres bois dormants (huisseries) à poser dans les cloisons sèches seront fournis au lot de Cloisons sèches qui en assurera la pose sous les indications du présent lot, à l'avancement des travaux.

Portes :

Elles seront de manière générale de 40 mm d'épaisseur minimale.

Portes à âme alvéolaire, âme pleine, ou âme spéciale assurant la résistance au feu et l'isolation phonique ou thermique.

Elles seront battantes, à simple ou double action ou coulissantes, à 1 ou 2 vantaux

Les parements seront en fibres de bois dures prépeintes, laquées ou stratifiées, selon articles concernés du présent CCTP.

Prévoir détalonnement en pied des portes intérieures pour ventilation mécanique suivant besoins et demande du lot de ventilation.

Hauteur 2.04m, largeur suivant plans.

Marque de référence ou équivalent :

Les blocs-portes prescrits sont de référence HUET ou équivalent.

Quincaillerie :

- 3 ou 4 paumelles en acier suivant largeur et poids des vantaux
- Serrures à mortaiser de chez VACHETTE ou équivalent, possédant la garantie décennale et le Label NF pour les portes courantes ainsi que le Label NF QC pour les portes coupe-feu, hauteur d'installation selon indications des plans :

Parties communes :

- Serrures à mortaiser de la série D 450 ou équivalent avec axe à 50 mm, entraxe à 70 mm, et pêne bombé, hauteur d'installation selon indications des plans :
 - D 452 bec de cane (portes courantes)
 - D 455 sûreté à pêne dormant et demi-tour (portes condamnables)
- Cylindre profilé européen à clé brevetée avec garantie décennale (portes condamnables) selon article "Cylindre et combinaison" ci-après
- Garniture complète adaptée à l'usage (selon localisation)
- Mise en place des quincailleries et garnitures à hauteur réglementaire selon contraintes éventuelles du projet à déterminer avant mise en fabrication et usinage des vantaux
- Butoir de sol assorti avec bague périphérique caoutchouc (pour chaque vantail)

Réglementation PMR

Afin de respecter les dispositions réglementaires d'accès aux personnes handicapées, les équipements et dispositifs de manœuvre des ouvertures doivent être situés :

- à plus de 40cm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant,
- à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m,
- au droit d'un espace d'usage dont les caractéristiques dimensionnelles suivantes : l'espace d'usage est situé à l'aplomb de l'équipement, du dispositif de commande ou de service. Il correspond à un espace rectangulaire de 0,80m x 1,30m.

Localisation :

- Pour mémoire

1.2.4.2 Organigramme et cylindres

L'opération sera dotée d'un système de combinaison des serrures dont le plan sera établi et géré par le lot MENUISERIES BOIS, sur la base de l'organigramme existant à vérifier par l'entreprise lors de la visite sur site qui devra fournir aux corps d'état concernés les indications nécessaires.

Les cylindres seront à profil européen de sûreté avec carte de propriété et garantie décennale, à simple ou double entrée selon localisation.

Le nombre de clé par cylindre sera défini en accord avec le Maître d'ouvrage avec un minimum de 3 clés.

Les longueurs des cylindres à fournir seront déterminées en fonction des épaisseurs de profilés, en coordination avec les lots concernés.

Ils seront fournis et posés par chacun des lots concernés sur les indications du lot MENUISERIES INTERIEURES.

L'entreprise devra la fourniture et la pose de canon de chantier dans l'attente des cylindres définitifs.

Les différentes combinaisons seront définies avec le maître d'ouvrage en phase d'exécution.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages équipés de cylindre

1.2.4.3 Blocs-portes DAS

1.2.4.3.1 Blocs-portes DAS simple action isoplane à âme pleine avec huisseries (EI60) - Avec contrôle d'accès

Fourniture et pose d'un ensemble bloc-porte technique (DAS) simple action à 2 vantaux, EI60 (coupe-feu 1heure), des Ets CROUZILLES ou équivalent, asservie sur système de sécurité Incendie conforme à la norme NF S 61.937.

Huisserie :

- Huisserie en bois exotique de 80 (mini) jusqu'à 240 x 58 mm

Vantaux :

- 2 vantaux égaux ou inégaux en âme pleine d'épaisseur de 56 mm
- Joints intumescents posés usine
- Sur les chants verticaux au plan de fermeture, arrondis avec joints intumescents et languettes caoutchouc
- Parements stratifiés 3 mm sur les deux faces (décors et coloris au choix de la maîtrise oeuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Ferrage :

- 4 paumelles de 160 x 80 en acier sur butée à billes par vantail
- Fourniture et pose de deux ferme-portes encastrés sans la traverse

Asservissement DAS ouvert :

- Asservissement intégré dans les glissières de type G 96 EMF (48 Vcc type à rupture) qui intègre le dispositif d'arrêt électromagnétique
- La décondamnation est obtenue par commande électrique à distance par rupture de tension (Détection Incendie).
- Pose de deux contacts de position de sécurité (portes fermées) 10405 (EFF-EFF), placé dans les montants
- Verrouillage DAS fermé d'issues de secours ou de contrôle d'accès par serrures électriques type ALLIGATOR motorisées encastrées dans la traverse de l'huisserie

Équipement :

- Poignées de portes battantes sur chaque face (assorties au reste des quincailleries)
- Habillage de protection des bas de portes en acier inoxydable finition polie (15/10ème), sur les 2 faces des vantaux, hauteur 100 cm environ
- Inclus signalétique réglementaire

Oculus (selon localisation) :

- Cadre bois dur
- Remplissage en vitrage feuilleté avec caractéristiques techniques CF et Acoustique similaires aux blocs-portes, posé par parclose en bois dur avec joints.
- Oculus rectangulaire, dimensions suivant plans (à adapter selon possibilité en fonction de la largeur des vantaux)
- Inclus réservation dans le vantail, montage et assemblage réalisés en atelier afin de garantir les performances requises
- Section des éléments bois et type de joints adaptés aux contraintes du projet

Dimensions selon plans.

Fourniture et mise en oeuvre de l'ensemble suivant les règles de l'art, normes et DTU en vigueur, compris essais et réglage de mise en service.

NOTA :

- **L'alimentation électrique et le raccordement au SSI seront à la charge du lot ELECTRICITE.**
- **En fonctionnement, les portes resteront en position ouverte (alimentation en permanence, en absence de fumée).**

1.2.4.3.1.1 Porte 2 vantaux tiercés - Dimensions 215 x 215 cm ht

- Serrure électrique type ALLIGATOR pour contrôle d'accès

Localisation :

Selon plans

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Entrée principale radiologie*

1.2.4.3.1.2 Porte 2 vantaux égaux - Dimensions 180 x 215 cm ht - Béquille SALTO pour contrôle d'accès

- Prévoir béquillage type SALTO pour contrôle d'accès

Localisation :

Selon plans

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Entrée préparation Scanner*

1.2.4.3.2 Blocs-portes DAS double action (va et vient) isoplane à âme pleine avec huisseries (EI60)

Fourniture et pose d'un ensemble bloc-porte technique (DAS) double action à 2 vantaux, EI60 (coupe-feu 1 heure), des Ets CROUZILLES ou équivalent, asservie sur système de sécurité Incendie conforme à la norme NF S 61.937.

Huisserie :

- Huisserie en bois exotique rouge – montants de 120 x 58 mm et traverse de 120 x 68 mm

Vantaux :

- 2 vantaux égaux ou inégaux en âme pleine d'épaisseur de 56 mm
- Joints intumescents posés usine
- Sur les chants verticaux au plan de fermeture, arrondis avec joints intumescents et languettes caoutchouc
- Système anti-dégondage du vantail, l'axe du pivot et de la crapaudine s'encastrent dans la peinture haute et basse sur le côté du vantail (et non pas par le chant arrière)
- Parements stratifiés 3 mm sur les deux faces (décors et coloris au choix de l'architecte).

Ferrage :

- Équipé de pivots linteaux encastrés dans la traverse de l'huisserie
- Crapaudines à poser au sol

Garnitures de portes :

- Poignées de portes battantes sur chaque face (assorties au reste des quincailleries)
- Habillage de protection des bas de portes en acier inoxydable finition polie (15/10ème), sur les 2 faces des vantaux, hauteur 100 cm environ
- Inclus signalétique réglementaire

Asservissement DAS ouvert :

- Asservissement avec un Arrêt Electro Magnétique (AE2M) intégré aux pivots en 24 ou 48 Volts à rupture
- Fourniture d'un boîtier de connexion avec diode anti-retour
- La décondamnation est obtenue par commande électrique à distance par rupture de tension (Détection Incendie).
- Pose de 2 contacts de position de sécurité (portes fermées) 10405 (EFF-EFF), placés dans la traverse de l'huisserie
- Verrouillage DAS fermé d'issues de secours ou de contrôle d'accès par serrures électriques motorisées encastrées dans la traverse de l'huisserie

Oculus (selon localisation) :

- Cadre bois dur
- Remplissage en vitrage feuilleté avec caractéristiques techniques CF et Acoustique similaires aux blocs-portes, posé par parcloze en bois dur avec joints.
- Oculus rectangulaire, dimensions suivant plans architecte (à adapter selon possibilité en fonction de la largeur des vantaux)
- Inclus réservation dans le vantail, montage et assemblage réalisés en atelier afin de garantir les performances requises
- Section des éléments bois et type de joints adaptés aux contraintes du projet

Dimensions selon plans.

Fourniture et mise en oeuvre de l'ensemble suivant les règles de l'art, normes et DTU en vigueur, compris essais et réglage de mise en service.

NOTA :

- L'alimentation électrique et le raccordement au SSI seront à la charge du lot ELECTRICITE.
- En fonctionnement, les portes resteront en position ouverte (alimentation en permanence, en absence de fumée).

1.2.4.3.2.1 Porte 2 vantaux égaux - Dimensions 205 x 215 cm ht

Localisation :

Selon plans

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Entre circulation Radio et circulations vers urgences ou Scanner*

1.2.4.4 Blocs-portes de distributions intérieures

1.2.4.4.1 Blocs-portes isoplanes à âme pleine avec exigence Coupe-Feu 1/2 h - Avec parements prépeints

Portes coupe-feu à âme composite avec 2 parements de fibres dures prépeints, comprenant :

Bloc-porte :

- Huisserie en Bois Exotique Rouge avec joints acoustiques exclusifs à grand débattement
- Vantail d'épaisseur 40 mm avec cadre bois exotique, âme acoustique et parements prépeints (vantail 27 kg/m² environ)
- Seuil avec joint à double lèvres sous vantail

Ferrage et quincaillerie :

- Ferrage 4 paumelles par vantail
- Serrure selon localisation / usage (selon prescriptions préalables)
- Garniture complète référence de la gamme LINOX des Ets VACHETTE ou équivalent avec béquilles doubles sur rosace ronde de fonction adaptée à l'usage
- Butée de porte en aluminium anodisé aspect inox avec butoir polyuréthane noir réf. 3737

Classements :

- Classement feu : CF 1/2 heure EI30 (donnée fournisseur : CF 1/2 heure EI30)
- Affaiblissement Acoustique : Sans exigence (donnée fournisseur : Rw de 32 dB (-1 ; -2))

NOTA :

- Ouvrages destinés à recevoir une finition peinture (à la charge du lot PEINTURE)

1.2.4.4.1.1 Porte à 1 vantail - Serrure avec contrôle d'accès

Équipements :

- Contrôle d'accès par béquille type SALTO, identique à l'organigramme existant

1.2.4.4.1.1.1 Dimensions 93x204 cm ht

Localisation :

Selon plans

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Porte d'accès Accueil depuis circulation 1*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Porte d'accès Salle d'examen et préparation depuis circulation - 2 unités*

1.2.4.4.1.2 Porte à 1 vantail - Serrure entrée de clé 1 face et bouton moleté intérieur

Équipements :

- Serrure de sûreté pêne dormant, entrée de clé 1 et bouton moleté intérieur face avec garniture sur rosace ronde selon

2026.04 - DCE

prescriptions préalables et cylindre sur combinaison

1.2.4.4.1.2.1 Dimensions 73x204 cm ht

Localisation :

Selon plans

ZONE PREPARATION SCANNER

- Porte placard tableau électrique dans la préparation scanner

1.2.4.4.2 Blocs-portes isoplanes à âme pleine avec exigence Coupe-Feu 1 h - Avec parements prépeints

Portes coupe-feu à âme composite avec 2 parements de fibres dures prépeints, comprenant :

Bloc-porte :

- Huisserie en Bois Exotique Rouge avec joints acoustiques exclusifs à grand débattement
- Vantail d'épaisseur 40 mm avec cadre bois exotique, âme acoustique et parements prépeints (vantail 27 kg/m² environ)
- Seuil avec joint à double lèvres sous vantail

Ferrage et quincaillerie :

- Ferrage 4 paumelles par vantail
- Serrure selon localisation / usage (selon prescriptions préalables)
- Garniture complète référence de la gamme LINOX des Ets VACHETTE ou équivalent avec béquilles doubles sur rosace ronde de fonction adaptée à l'usage
- Butée de porte en aluminium anodisé aspect inox avec butoir polyuréthane noir réf. 3737

Classements :

- Classement feu : CF ½ heure EI30 (donnée fournisseur : CF ½ heure EI30)
- Affaiblissement Acoustique : Sans exigence (donnée fournisseur : Rw de 32 dB (-1 ; -2))

NOTA :

- Ouvrages destinés à recevoir une finition peinture (à la charge du lot PEINTURE)

1.2.4.4.2.1 Porte à 1 vantail - Serrure avec contrôle d'accès

Équipements :

- Contrôle d'accès par béquille type SALTO, identique à l'organigramme existant

1.2.4.4.2.1.1 Dimensions 93x204 cm ht

Localisation :

Selon plans

ZONE SOUS SOL

- Porte accès local technique des Urgences pour séparation avec TD urgences

1.2.4.4.3 Blocs-portes isoplane à âme pleine sans exigence - Avec parements prépeints

Fourniture et pose de blocs-portes à âme pleine sans exigence particulière, comprenant :

Blocs-portes :

- Huisserie en Sapin de section appropriée enveloppant la paroi
- Vantail à âme pleine de 40 mm d'épaisseur avec cadre en bois résineux et âme pleine en panneau aggloméré, avec parements en fibres de bois durs en finition prépeinte

Ferrage et quincaillerie :

- Ferrage par paumelles, dimensions et nombre suivant poids du vantail
- Serrure selon localisation / usage (selon prescriptions préalables)
- Butoir de porte mural

2026.04 - DCE

- Garniture complète en finition inox brossé avec béquilles doubles sur rosace ronde de fonction adaptée à l'usage
- Inclus signalétique réglementaire

Dimensions selon plans.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de mise en oeuvre, huisserie, ferrage et quincaillerie.

Fourniture et mise en œuvre de l'ensemble suivant les règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

NOTA :

Ouvrages destinés à recevoir une finition peinture (à la charge du lot PEINTURE).

1.2.4.4.3.1 Porte à 1 vantail - Fermeture par condamnation / décondamnation

- Ferrage par paumelles en acier inoxydable
- Serrure à mortaiser à bec de cane à condamnation, avec ressort renforcé, têtère, pêne et gâche
- Garnitures de portes : béquilles doubles, bouton de condamnation-décondamnation, voyant, rosaces,
- Butée de porte, etc...

1.2.4.4.3.1.1 Dimensions 93x204 cm ht

Localisation :

Selon plans de l'architecte

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Portes d'accès au cabine déshabillage du scanner*

1.2.4.5 Ferme porte

Ferme-porte hydraulique homologué coupe-feu et conforme à la Norme EN 1154, référence VACHETTE ou équivalent série BGV avec bras à glissière, à force variable, temporisation réglable sur porte standard et frein à l'ouverture sur porte CF.

Portes suivant localisation.

Inclus sélecteur de fermeture sur porte 2 vantaux égaux, le cas échéant.

Pose côté intérieur des locaux.

Localisation :

Selon plans

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Porte d'accès Accueil depuis circulation 1*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Porte d'accès Salle d'examen et préparation depuis circulation*
- *Porte placard tableau électrique dans la préparation scanner*

ZONE SOUS SOL URGENCE

- *Porte accès local technique TGBT Scanner pour séparation avec TD urgences*

1.2.4.6 Équipements contrôle d'accès

1.2.4.6.1 Contrôle d'accès

L'entrepreneur du présent lot devra la pose de bandeaux ventouses, de serrures électromécaniques ou verrous automatiques mécaniques incorporées aux menuiseries concernées.

La prestation comprendra les réservations (usinage) des portes et la mise oeuvre des ventouses et serrures compris raccordement et toutes sujétions de pose.

NOTA :

- La fourniture des ventouses et des serrures est à la charge du lot ELECTRICITE

Localisation :

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

1.2.4.7 Ventilation sous portes

Il sera prévu au présent lot, afin d'assurer le passage d'air neuf entre les locaux, le détalonnage de certaines portes intérieures sur une hauteur suffisante (à prévoir à la fabrication), suivant les indications de l'entrepreneur de chauffage - ventilation fournies au démarrage des travaux.

Localisation :

Suivant les directives de l'entreprise de chauffage et ventilation et du BET Fluides

- *Pour mémoire, à inclure dans le prix unitaire des portes*

1.2.5 Occultations

1.2.5.1 Volets roulants aluminium compris coffre menuisé

Volets roulants de protection et fermeture provisoire de sécurité à lames aluminium conçus pour s'intégrer dans coffres menuisés, comprenant :

Composition du coffre :

- Coffre traversant fabriqué sur mesure dans les 3 dimensions : hauteur, profondeur et longueur
- Trappe d'accès mobile en panneau MDF de 19 mm d'épaisseur : matériaux certifié PEFC articulé sur une charnière piano sur toute la longueur du coffre
- Condamnation de la trappe d'accès mobile uniquement par vis
- Un panneau de MDF de 19 mm sera rajouté en partie haute de la même structure afin de fermer la partie supérieure du coffre
- L'isolation thermique et acoustique assurée à l'intérieur du coffre par panneau de laine de roche positionné en atelier sur trois ou quatre faces selon les performances acoustiques et thermiques demandées
- Étanchéité périphérique du coffre avec les planchers et élévations assurée à l'aide d'un joint périphérique élastomère
- Intervention (entretien, réparation, ...) par l'intérieur
- Finition médium à peindre

Coulisses en aluminium extrudé avec joints à lèvres, de profil concave, traité anti U.V, de section variable en fonction du type de lame et de la largeur de la baie.

Tablier :

- lames en aluminium
- lame finale en aluminium extrudé avec joint tubulaire caoutchouc pour étanchéité à l'air, à l'eau (tablier déroulé)
- Aluminium thermolaqué teinte RAL au choix de l'architecte

Manoeuvre :

- Système de manœuvre électrique (testé à 7000 cycles selon Norme NF P 25-353)
- . axe de 60 en acier galvanisé 275 NA chromaté avec embout (tandem télescopique opposé au moteur)
- . équipement standard, verrouillage automatique (VA) avec triple fonction (blocage automatique du tablier lorsqu'il se trouve en position fermée, évite les vibrations du tablier par grand vent, office de fin de course bas / commande secours)
- . moteur tubulaire asynchrone monophasé 230 V - 50 Hz, compris câblage, puissance suivant poids du tablier, etc...
- . commande filaire murale par interrupteur à la charge du présent lot
- . raccordement sur attente électrique

Accessoires et visserie traités anti-corrosion par zingage bichromaté selon norme NF X 41002.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de fourniture, de mise en oeuvre, fixation, accessoires divers, etc...

1.2.5.1.1 Dimensions 100x215 cm ht

Localisation :

Selon plans de l'architecte

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Volets roulants pour fermeture des passages libres d'accès à l'accueil radio - 2 unités

1.2.5.1.2 Dimensions 130x215 cm ht

Localisation :

Selon plans de l'architecte

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Volets roulants pour fermeture des passages libres d'accès à l'accueil radio

1.2.6 Ouvrages divers menuisés

1.2.6.1 Contre plinthes bois

Fourniture et pose de contre plinthes en médium MDF et prêt à peindre, de section 15x70mm.

Arrêts de plinthes et moulures au droit des portes, suivant directives de l'architecte.

Fixation par tous moyens appropriés sur cloisons et refends ; rebouchage sur têtes de vis avec pâte à bois et ponçage soigné.

Traitement des angles par coupe d'onglet.

NOTA :

Ouvrages destinés à recevoir une finition peinture (à la charge du lot PEINTURE)

Localisation :

Selon plans

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- En périphérie des salles d'attentes créées dans l'espace radio

ZONE PREPARATION SCANNER

- En périphérie de la salle d'attente créée à proximité de l'espace préparation d'accès au scanner

1.2.6.2 Finition sur joint de dilatation

Fourniture et mise en oeuvre de lisses d'habillages en médium standard MDF qualité menuiserie "à peindre", de section 10x100mm, fixées par tous moyens appropriés sur parois (d'un seul côté du JD) ; rebouchage sur têtes de vis avec pâte à bois et ponçage soigné.

NOTA :

Ouvrages destinés à recevoir une finition peinture (à la charge du lot PEINTURE)

Localisation :

Selon plans

ZONE PREPARATION SCANNER

- Pour le traitement du joint de dilatation au droit du modulaire scanner avec l'existant

1.2.7 Nettoyage, divers et fin de chantier

1.2.7.1 Exclusions

Les ouvrages ci-après nommés sont hors prestation du présent lot :

Ouvrages à la charge des entrepreneurs des lots techniques :

2026.04 - DCE

- L'ensemble des meubles, placards, mobilier et aménagements divers non prévus au présent CCTP (mobilier propre au Maître d'ouvrage pour l'exploitation des locaux)
- La signalétique extérieure et intérieure (locaux non précisés au CCTP, enseigne, panneaux d'indications et d'affichage, panneaux de sécurité, signalétique propre au Maître d'ouvrage, etc.)

Localisation :

- *Pour mémoire*

1.2.7.2 Traitement des bois

Tous les bois seront sans exception, traités aux produits fongicides et insecticides, selon normes et D.T.U. en vigueur. L'entrepreneur devra fournir tous les procès-verbaux des traitements au bureau de contrôle et à l'architecte sans que ceux-ci en fassent la demande.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages*

1.2.7.3 Traitement des métaux

Tous les métaux employés (autres qu'inox) seront traités à la corrosion par tous moyens adaptés, selon normes en vigueur.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages*

1.2.7.4 DOE

En fin de travaux, toutes les pièces formant le D.O.E. (certificats de garanties, de conformité, plan de recollement, notices caractéristiques de tous matériels installés, fiches techniques, procès verbaux de tenue au feu, notice d'entretien de tous les matériaux, etc...) seront remise en quatre exemplaire (dont un reproductible) à la maîtrise d'œuvre. Toute absence de ces pièces entraînera le report de réception et provoquera le blocage de la dernière situation. L'ensemble accompagné d'une notice récapitulative des pièces transmises (sommaire).

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires du présent lot*

1.2.7.5 Nettoyage journalier et fin de chantier

L'entrepreneur du présent lot exécutera le nettoyage journalier et en fin de chantier des abords et locaux, le chargement ainsi que l'enlèvement des gravats et déchets de son corps d'état, y compris toutes sujétions d'évacuations.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages*